

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**  
**EMPLOI - CREATION ET TRANSMISSION ENTREPRISES - COMMERCE ET ARTISANAT**  
**- ESS - FIBRE OPTIQUE - TIC**

**EPIDEMIE COVID-19 - FONDS D'URGENCE POUR SOUTENIR LES ACTIVITES**  
**COMMERCIALES SPECIFIQUES AU TERRITOIRE - ATTRIBUTION DES AIDES AUX**  
**ENTREPRISES**

Considérant que :

Depuis la loi NOTRE du 7 août 2015, la Région est seule compétente pour décider de l'octroi des aides aux entreprises et peut, en vertu de l'article L.1511-2 du CGCT, donner la possibilité aux communes et à leur groupement de participer à un régime d'aides sur leur territoire.

Vu la délibération en date du 10/04/2020 du Conseil régional des Hauts-de-France, relative au « Plan de soutien à l'économie régionale suite à l'épidémie du coronavirus COVID 19 – dispositifs spécifiques d'aides directes aux entreprises, dotation de dispositifs existants et report des échéances des prêts en cours »,

Vu la décision 2020/264 du 17 avril 2020 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération, a décidé de signer la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises avec la Région Hauts-de-France,

Vu la décision 2020/296 du 13 mai 2020, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération a décidé la mise en oeuvre d'un fonds d'urgence destiné à soutenir les commerces de proximité, en complément des mesures nationales, pour les commerces ne pouvant pas en bénéficier,

Vu la décision 2020/297 du 13 mai 2020, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération a décidé de signer un avenant n°1 à la convention de délégation exceptionnelle de compétence, intégrant le dispositif d'aides aux activités commerciales,

Vu les dossiers déposés sur la plateforme spécifique accessible à l'adresse suivante : [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr).

Considérant que du vendredi 29 mai 2020 au jeudi 4 juin 2020, 12 dossiers ont été déposés et instruits suivant les critères définis ; les dossiers des entreprises suivantes ont été jugés en tous points conformes aux critères établis :

- LODECO
- TAJ MAHAL
- JIM S CREATIONS
- AU PAIN D'ALOUETTE
- SARL FREDERIC VANHOVE
- J DUBOIS HORTICULTEUR

- SARL VBF (OMBELINE)
- AMBITION PHOTO
- MUSIOL WALLE LAURA (A FLEUR DE POT)
- LEMAY NICOLAS (MADISON SCOOTER)

Vu le tableau annexé à la présente décision qui détaille les éléments relatifs à chaque dossier retenu,

En vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 donnant délégation au Président pour l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales |

**Le Président,**

**DECIDE** de procéder au versement d'une subvention de 1500 € au bénéfice des entreprises reprises ci-dessus et selon le détail figurant en annexe.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 8 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 8 juin 2020  
Et de la publication le : 8 juin 2020  
Le Président,  
Certifié signé

**WACHEUX Alain**

Le Président,  
Certifié signé

**WACHEUX Alain**

<b>numéro de doss</b>	<b>Nom Société</b>	<b>Nom commercial</b>	<b>SIREN (9 chiffres)</b>	<b>IRET (5 chiffres)</b>	<b>statut juridique</b>	<b>Nom/Prénom représentant légal</b>	<b>Commune</b>	<b>Semaine de traitement</b>	<b>Avis</b>
1821776	LODECO		750 398 620	00 013	SAS	OURDOUILLIE LAURENCE	BETHUNE	23	Favorable
1821600	TAJ MAHAL		422 488 049	00 020	EI	IJAZ AHMED	BRUAY LA BUISSIERE	23	Favorable
1816841	JIM S CREATIONS		750 672 578	00 028	SARL	JIMMY LUCAS	ANNEZIN	23	Favorable
1817222	AU PAIN D ALOUETTE		752 988 055	00 014	SARL	TATIANA BEDINIER	CAMBRIN	23	Favorable
1823626	SARL FREDERIC VANHOVE		505 076 240	00 017	SARL	FREDERIC VANHOVE	DOUVVIN	23	Favorable
1823760	J DUBOIS HORTICULTEUR		844 591 446	00 019	SCOP	JEAN DUBOIS	BETHUNE	23	Favorable
1825044	SARL VBF	OMBELINE	493 817 217	00 018	SARL	BRENDALIE VANDOMME	AUCHEL	23	Favorable
1824001	AMBITION PHOTO		390 455 442	00 017	SASU	LESNIEWSKI JEAN MARC	BETHUNE	23	Favorable
1820514	MUSIOL WALLE LAURA	A FLEUR DE POT	833 229 305	00 010	EI	LAURA WALLE	DOUVVIN	23	Favorable
1820028	LEMAY NICOLAS	MADISON SCOOTER	378 113 260	00 020	EI	NICOLAS LEMAY	AUCHY LES MINES	23	Favorable